

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 OCTOBRE 2016

Le 20 Octobre 2016, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Samonac, sous la présidence de Madame Marie-Lise GIOVANNUCCI, Maire.

L'ordre du jour était :

- Lecture et approbation du compte-rendu de la séance précédente.
- Délibération sur choix de remplacement du tracteur hors-service ou appel à prestataire extérieur.
- Délibération sur l'approvisionnement de dalles de réception supplémentaires pour la pose de jeux extérieurs de l'école.
- Informations
- Questions diverses

Mme le Maire demande le rajout de cinq questions à l'ordre du jour :

- Délibération sur la validation de l'avenant concernant la baisse de rémunération de maîtrise d'œuvre de la Convention d'aménagement de bourg suite à la diminution du marché.
- Délibération sur le choix du financement lié à l'achat éventuel d'un tracteur.
- Délibération sur la nécessité de prendre une décision modificative liée au financement du tracteur.
- Délibération sur le recrutement nécessaire d'un agent technique pour accroissement temporaire d'activité dans le cadre des Temps d'adaptation périscolaires à compter du 18/11/2016 faute de bénévoles.
- Délibération sur l'achat d'une partie de la parcelle A637 située à Fontviel.

Le Conseil accepte à l'unanimité

Date de convocation du Conseil municipal : 12/10/2016

Etaient présents : Mesdames Marie-Lise GIOVANNUCCI, Marie-Fabienne DUPUY, Messieurs Michel AUDOUIN, Jean-Marc MALAGANNE, Thierry GAYET, Henri PLANDE,

Etaient absents : Madame Claudine COUCHINAVE (pouvoir à Marie-Fabienne DUPUY), Madame Nathalie NICOLET (pouvoir à Michel AUDOUIN), Monsieur Bernard SOU (pouvoir à Marie-Lise GIOVANNUCCI).

Secrétaire de séance : H. PLANDE

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

DELIBERATION SUR CHOIX DE REMPLACEMENT DU TRACTEUR HORS-SERVICE OU APPEL A PRESTATAIRE EXTERIEUR

Mme le Maire présente l'analyse qui a été réalisée suite à la réunion de conseil municipal précédent.

La distance des routes, accotements, fossés, talus et chemins a été calculée précisément : 8349 ml de routes, 2341ml de chemins (dont 344 ml de routes avec accotements seuls / 8005 ml de routes accotements + fossés et talus / 562 ml de chemins accotements seuls et 1891 ml de chemins accotements, fossés et talus).

ETUDE DE SOUS-TRAITANCE EXTERIEURE

Des propositions d'achats mutualisés ont été soumises aux communes avoisinantes (BAYON / COMPS / ST TROJAN / MOMBRIER / ST SEURIN DE BOURG) mais n'ont pas obtenu de retours favorables. Plusieurs devis de sous-traitance ont été demandés. Seules deux entreprises ont fait une offre : la SARL TRAVAUX DE L'ESTUAIRE pour un montant de passe complète évalué à 4.555,21€ TTC et les Ets Jonathan MILLIN pour un montant de passe complète évalué à 3.444€ TTC.

Considérant qu'il faut compter au minimum deux passages complets sur l'année + deux passages partiels suivant les besoins liés à la pousse et à la météo, cela laisse présager une prestation extérieure de service évaluée entre 10.000€ à 14.000€/an comprenant le matériel, le carburant et la main d'œuvre fournie par l'entreprise.

Michel AUDOUIN et Thierry GAYET argumentent le besoin de la commune de disposer de ce type de matériel qui n'est pas destiné qu'au fauchage. Il est également débattu sur le retour d'analyse du coût moyen horaire des travaux réalisés avec l'ancien tracteur qui permet à dire que l'achat d'un tracteur est préférable à l'appel à un prestataire extérieur qui de plus n'est pas forcément disponible en fonction des besoins. Marie-Fabienne DUPUY évoque qu'il est nécessaire de maintenir l'emploi sur la commune et que de sous-traiter diminuerait à terme les heures des agents communaux.

ETUDE DU PRIX DE REVIENT HORAIRE DES TRAVAUX REALISES AVEC L'ANCIEN TRACTEUR

hors frais d'emprunt / nombre d'heures totalisés en 15 ans = 5.800h

Acheté en 2001 TTC	36 018,47 €	6,21 €
frais de maintenance sur épareuse	19 211,93 €	3,31 €
entretien et réparation tracteur	13 062,53 €	2,25 €
gasoil	15 865,53 €	2,74 €
main d'œuvre salaire chargé	121 800,00 €	21,00 €
prix de revient horaire	205 958,46 €	35,51 €

ETUDE DE L'ACHAT D'UN TRACTEUR NEUF suivant proposition retenue de CLAAS RESEAU AGRICOLE D'AQUITAINE

Lors du conseil municipal précédant, il avait été proposé plusieurs devis de tracteurs :

CLAAS RESEAU AGRICOLE

- ✓ TRACTEUR NEUF CLAAS ATOS à 40.500€ HT / 48.600 TTC - reprise tracteur hors-service -5.000€ TTC = 43.600€ TTC
- ✓ TRACTEUR D'OCCASION – CLAAS AXOS 330 à 29.800€ HT / 35.760€ TTC - reprise tracteur hors-service - 4.000€ TTC = 31.760€

AGRI 33

- ✓ TRACTEUR MASSEY FERGUSON TYPE 5608 DYNA 4 NEUF à 51.000€ HT / 61.200€ TTC - reprise tracteur hors-service -2.000€ TTC = 59.200€ TTC
- ✓ TRACTEUR VALTRA TYPE N93 HITECH NEUF à 50.000€ HT/ 60.000€ TTC - reprise tracteur hors-service - 2.000€ TTC = 58.000€ TTC

Le choix s'était porté majoritairement sur la proposition de CLAAS RESEAU AGRICOLE pour un tracteur neuf compte-tenu du peu de différence de tarif par rapport à un tracteur d'occasion. Au regard du montant de l'investissement, Mme le Maire regrette de n'avoir pu obtenir aucune proposition pour une motorisation inférieure. M. GAYET avait dit que ça ne changerait pas grand-chose au tarif et qu'il fallait au minimum cette puissance.

Le tracteur retenu correspond au modèle CLAAS ATOS 330 – 4rm / moteur 4 cylindres turbo, puissance maxi 88 ch (ECE R120) avec cabine 4 montants, chauffée, ventilée et climatisée, siège pivotant pneumatique.

Il est vendu au tarif de 40.500€ HT. CLAAS France propose une reprise du tracteur hors-service en l'état de 5.000€ TTC, soit un montant à financer de 43.600€ TTC.

Il a été négocié que le vendeur prenne à sa charge l'adaptation de notre épareuse jusqu'à l'assurance de son fonctionnement opérationnel. La mise en place d'une garantie complémentaire est envisagée, elle peut être souscrite dans l'année suivant l'achat du tracteur, la durée de garantie complémentaire devra être prise prochainement (1 an : 540€/ 2 ans : 928€/ 3 ans : 1.390€/ 4 ans : 2.091€). Etant donné l'achat du tracteur, les Ets ARNAUDIN ne factureront pas de remorquage, recherche de panne et garage mort pour notre ancien tracteur.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, et après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité POUR l'achat d'un tracteur NEUF CLAAS ATOS 330 – 4rm à la Sté CLAAS RESEAU AGRICOLE D'AQUITAINE suivant leur offre de prix.

DELIBERATION SUR CHOIX DU FINANCEMENT LIE A L'ACHAT EVENTUEL D'UN TRACTEUR

Mme le Maire expose avoir consulté différents organismes en amont afin de gagner du temps.

ETUDE DU FINANCEMENT POSSIBLE SI ACHAT TRACTEUR NEUF – 2 POSSIBILITES

Trois banques ont été consultées, le CREDIT AGRICOLE & LA BANQUE POSTALE ont décliné en regard du montage financier demandé.

PROPOSITION DE PRET DE LA CAISSE D'EPARGNE

- ✓ **PRET RELAIS DE 32.000€** remboursable dès encaissement de la vente de notre terrain (taux 0.54%) = 43,20€ par trimestre (sous-seing signé le 18/10/2016)
frais de dossier 100€
- ✓ **PRET COMPLEMENTAIRE DE 10.600€**
 - soit sur 3 ans taux 0.58% soit annuité 3.911,61€ = remboursement de 11.734,83 €
 - soit sur 5 ans taux 0.67% soit annuité 2.366,84€ = remboursement de 11.834,20 €
 - frais de dossier 100€

Mme le Maire évoque que cette formule de deux prêts, possible grâce à la vente du terrain communal de Mangaud, permet de ne pas alourdir le budget des années à venir compte-tenu des deux emprunts en cours et des besoins d'emprunts complémentaires qui se mettront en place avec le commencement des travaux de la Convention d'Aménagement de Bourg début 2017 ainsi que les prochains besoins de financement en prêt relais pour le projet de lotissement de Tallet.

PROPOSITION DE PRET TOTAL CHEZ CLAAS RESEAU AGRICOLE DE 42.600€ payables en 4 échéances de 11.375€ / an à partir d'Avril 2016. Cela équivaut à un remboursement de 45.500€ au total / Possibilité de remboursement anticipé annoncé mais les frais associés à un remboursement anticipé n'ont pas été communiqués / Frais de dossier 150€.

Compte-tenu de l'incertitude liée pour les années à venir du rattachement des services techniques aux communautés de commune, il est proposé de prévoir un amortissement de ce matériel sur 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité POUR adhérer à la proposition de financement de la caisse d'Epargne : prêt relais de 32.000€ (au taux de 0.54%) et prêt complémentaire de 11.600€ sur 5 ans au taux de 0.67% (annuité 2.366,84€).

DELIBERATION SUR DECISION MODIFICATIVE N°3 LIEE AU FINANCEMENT DE L'ACHAT DU TRACTEUR

Mme le Maire expose la nécessité de prendre une décision modificative n°3 ouverture de crédits relative au financement de l'achat du tracteur.

Dépenses d'investissement – opération 19 – compte 21571 : 42.600€

Recettes d'investissement – opération OPFI – compte 1641 : 42.600€

Après en avoir délibéré, le conseil vote POUR à l'unanimité.

DELIBERATION SUR L'APPROVISIONNEMENT DE DALLES DE RECEPTION SUPPLEMENTAIRES POUR LA POSE DE JEUX EXTERIEURS A L'ECOLE

Mme le Maire expose la nécessité d'approvisionner 8 dalles amortissantes supplémentaires compte-tenu du fait que le fournisseur ne les avait pas prévues dans le devis initial. Frais de port négociés en franco. Montant du devis 359,96€ TTC Par ailleurs, un contrôle de l'organisme de contrôle APAVE (pour un montant de 350€ HT) devra être effectué après la pose des structures avant de laisser l'accès libre aux élèves.

Après en avoir délibéré le Conseil vote POUR l'approvisionnement de dalles amortissantes supplémentaires à l'unanimité.

DELIBERATION SUR LA VALIDATION DE L'AVENANT CONCERNANT LA BAISSA DE REMUNERATION DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG SUITE A LA DIMINUTION DU MARCHÉ

Le montant du marché ayant été revu à la baisse de façon importante, il a été demandé au Maître d'œuvre d'aligner ses honoraires sur le nouveau montant du marché, d'où une baisse du montant des honoraires proportionnelle au montant du nouveau marché. L'avenant de ce marché établi et signé entre les parties est soumis au conseil municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil vote POUR la validation de l'avenant à l'unanimité.

DELIBERATION SUR LE RECRUTEMENT NECESSAIRE D'UN AGENT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE DANS LE CADRE DES TAP / QUOTITE HEBDOMADAIRE 3h/semaine

Mme le Maire expose la nécessité de procéder au recrutement complémentaire d'un agent technique pour une quotité hebdomadaire de 3h dans le cadre des temps d'activité périscolaires compte-tenu du manque crucial de bénévoles depuis cette nouvelle rentrée malgré les différents appels à candidature. L'aide financière de l'Etat ne permettra pas de financer 100% de la dépense associée aux TAP. M. GAYET propose de demander une participation financière aux familles concernées. Mme le Maire suggère que pour le moment, les TAP restent gratuits à Samonac.

Après en avoir délibéré le Conseil vote à l'unanimité POUR le recrutement d'un 3^e agent technique occasionnel dans le cadre des TAP à compter du 18/11/2016 et maintient la gratuité aux familles.

Après en avoir délibéré le Conseil vote POUR la validation de l'avenant à l'unanimité.

DELIBERATION SUR L'ACHAT PARTIEL DE LA PARCELLE A637 SITUEE A FONTVIEL ET DESTINEE AU FLEURISSEMENT POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Mme le Maire expose avoir proposé le maintien de l'achat partiel de la parcelle A637 située à Fontviel et destinée au fleurissement. La superficie de la partie concernée avait fait l'objet d'un arpentage le 30/05/2005. Le vendeur étant toujours favorable à la vente de ce morceau de terrain pour l'euro symbolique, les frais d'actes sont évalués à 200€ et seront à la charge de la municipalité.

Après en avoir délibéré le Conseil vote POUR la validation de l'avenant à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Projet de recrutement d'un(e) archiviste en CAE ayant le profil recherché, ou pouvant l'obtenir par le biais de formation auprès du CNFPT. Accompagnement en ce sens possible par le CDG33. Prochain audit gratuit par un agent du CDG33 afin d'évaluer le temps à passer pour la gestion de nos archives à transmettre ensuite aux archives départementales.
- 2) Retour de la mise en situation de l'exercice PPMS de l'école de Samonac, à ajouter à la demande de la Préfecture en annexe au Plan Communal de Sauvegarde. Nécessité d'approvisionner des stores supplémentaires pour la classe de confinement afin d'obtenir l'obscurité totale.
- 3) Division d'un lot à bâtir de 1341 m2 au lieu-dit « Mangaud », prochain bornage de ce terrain en novembre, sous-seing conclu le 18/10/2016. Autorisation donnée au preneur de poser ultérieurement une buse complémentaire à sa charge sur la partie communale afin d'élargir l'accès au terrain.

- 4) Projet de proposition d'achat à l'euro symbolique de la surface correspondant à l'emplacement de l'abri-bus construit en matériaux solides à Pisselièvre (*document d'arpentage de 2005*).
- 5) Réflexion sur les possibilités d'assouplissement des textes relatifs au PLU pour la zone A. Les textes ayant évolué depuis la mise en place de notre PLU qui est très restrictif pour la zone A, une modification simplifiée du PLU en vigueur peut être envisagée. Un groupe de travail se mettra en place prochainement pour bien étudier ce dossier, éviter les éventuelles dérives et protéger l'environnement.
- 6) Des travaux de maintenance des bancs de l'église seront assurés prochainement par les agents communaux suite à une propagation de cussons.
- 7) Proposition sur la possibilité que les agents communaux assurent le ramassage des encombrants de façon trimestrielle sur les différents hameaux afin de venir en aide aux administrés et notamment à ceux qui ne peuvent se déplacer vers les déchetteries.
- 8) Proposition sur la possibilité de mettre à disposition le tracteur communal moyennant contribution au service des administrés ayant besoin de fauchage sur leurs terrains (*à voir si faisabilité avec le Trésor Public*).
- 9) Approvisionnement d'arbustes d'ornement pour le cimetière / Pépinières Raymond : 256.38€ pour 24 arbustes + terreau.
- 10) Journée travail de mémoire au cimetière prévue le 28/10/2016 à 10h, certains administrés seront invités à y assister pour aider à ce travail de mémoire et d'identification des tombes sans épitaphes.
- 11) Les travaux de voirie ont commencé le 20 octobre.
- 12) Prévision d'arrêtés du Maire et mise en place de panneaux :
 - ✓ limitation à 30km/h sur routes communales : allées de Tourteau-chemin de Rousset / hameau de Fontviel / rue de la Chenaie de Mangaud justifié par les vitesses excessives constatées sur ces hameaux,
 - ✓ interdiction de tourner à droite en arrivant du bourg vers l'allée des cépages : justifié par le dénivelé de la chaussée et le trafic devenu plus important sur cette allée compte-tenu des activités commerciale et touristique s'étant mises en place.
- 14) Les services de LA POSTE informent que prochainement tous les courriers identifiés aux anciennes adresses seront d'office retournés aux émetteurs. Un flyer d'information va être adressé aux administrés.
- 15) Approvisionnement de sapins pour périodes de fin d'année / Pépinières Bugnon.
- 16) Illuminations des fêtes de fin d'année à prévoir.
- 17) Samedi 17 décembre midi, repas des aînés.

Clôture du Conseil Municipal : 20h 05